Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDQSPV/2017-281** **28/03/2017**

Date de mise en application : 01/04/2017
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/04/2017
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA 003 relative à la détection de Fusarium circinatum sur semences par PCR en temps réel

Destinataires d'exécution
DRAAF / SRAL DAAF - Service de l'alimentation Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV) Laboratoires agrées

Résumé : Publication de la méthode officielle d'analyse MA 003 relative à la détection de Fusarium circinatum sur semences par PCR en temps réel.

Textes de référence : Article R 202 du code rural, décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux, arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Fusarium circinatum Nirenberg & O'Donnell (ex *Gibberella circinata* Niremberg & O'Donnell ; Syn *F. subglutinans* [Wollenweb and Reinking] Nelson, Toussoun and Marasas f. sp. *pini*) est un important agent pathogène des *Pinus* spp. et de *Pseudotsuga menziesii* qui cause des chancres résineux sur arbres adultes et pourritures racinaires ou mortalité chez les jeunes semis. Les graines et les jeunes plants infectés de *Pinus* spp. et de *Pseudotsuga menziesii* peuvent véhiculer le parasite de régions infectées vers des régions saines. *Fusarium circinatum* est listé en annexe A, chapitre I de l'arrêté du 31 juillet 2000 (version du 5 octobre 2016) établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

La présente note a pour objet la publication officielle de la méthode de détection de *Fusarium circinatum* sur semences par PCR en temps réel ANSES/LSV/MA 003 version 3 en remplacement de la méthode MOA 003 Partie B version 2a.

Cette méthode doit être mise en œuvre par les laboratoires agréés dans le cadre des analyses officielles en surveillance du territoire. Tout échantillon positif obtenu avec cette méthode d'analyse doit être fourni au laboratoire national de référence pour confirmation du résultat.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA 003 est d'application immédiate (au 1er du mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois après le mois figurant en première page de la version de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA 003 version 3 est applicable dès sa publication et de façon obligatoire à compter du 01/04/2017. La méthode est disponible sur le site internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le directeur général adjoint de l'alimentation

Chef du service de la gouvernance et de l'international

CVO

Loic EVAIN